

CHAPITRE 2 L'INSTRUCTION ET LES OPÉRATIONS

L'instruction et l'équipement des forces armées devraient avant tout être axés sur la possibilité d'un conflit avec une puissance de premier ordre...

—Lieutenant-général Guy Simonds, *The Canadian Military: A Profile*

SECTION 1 LA DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE : LA RAISON DE NOTRE INSTRUCTION

1. L'Armée de terre canadienne demeure un des éléments essentiels de la politique intérieure et de la politique internationale du gouvernement canadien. Le rôle de l'Armée de terre dans la politique nationale est défini dans le Plan de défense du Ministère qui, quant à lui, repose sur l'orientation exposée dans le Livre blanc sur la défense de 1994. En vertu du Plan de défense, l'Armée de terre doit remplir de multiples tâches opérationnelles qui couvrent l'ensemble du spectre des conflits, notamment se préparer en vue de la guerre s'il arrivait que notre souveraineté soit menacée ou que le gouvernement canadien décide de participer à des opérations de guerre avec l'OTAN ou les Nations unies. La majorité des tâches de défense comportent cependant des opérations autres que la guerre (OAG) qui visent à appuyer les intérêts canadiens et qui sont le plus souvent menées dans le cadre d'une coalition avec les Nations unies ou l'OTAN. Le diagramme suivant illustre le spectre des conflits dans lequel évolue l'Armée de terre du Canada et à partir duquel sont élaborées les directives énoncées dans le Plan de défense.

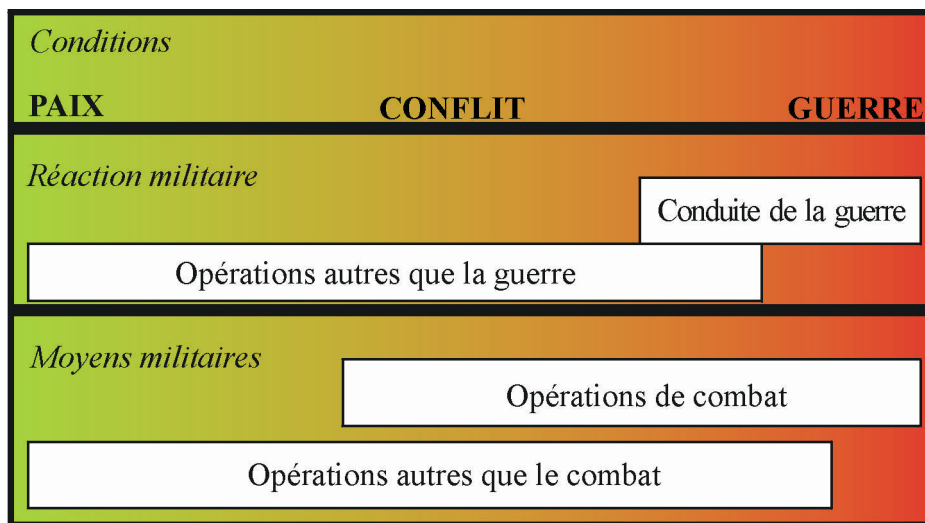


Figure 2-1 : Le spectre des conflits et le continuum des opérations

2. L'Armée de terre doit être prête à participer à tous les types d'opérations qui s'inscrivent dans le spectre des conflits. Bien que certaines opérations semblent sans conséquences graves, la plupart comportent au moins un potentiel de violence organisée qui oblige les militaires canadiens à avoir recours à une force meurtrière pour en arriver à un règlement. Bien que le spectre des conflits semble être une progression, le potentiel de violence et le besoin d'avoir des compétences au combat existe tout au long du spectre. Afin de faire mieux comprendre ce

potentiel, l'Armée de terre canadienne a adopté le modèle exposé à la Figure 2-2. Ce modèle illustre le type de scénarios de combat auxquels nos soldats peuvent être appelés à participer. Les opérations de profil 1 comprennent des missions de combat intense réalisées dans des situations de guerre générale. Le profil 2 regroupe pour sa part des opérations de combat et des opérations autres que le combat menées dans des situations de conflit différentes de la guerre interétatique traditionnelle.

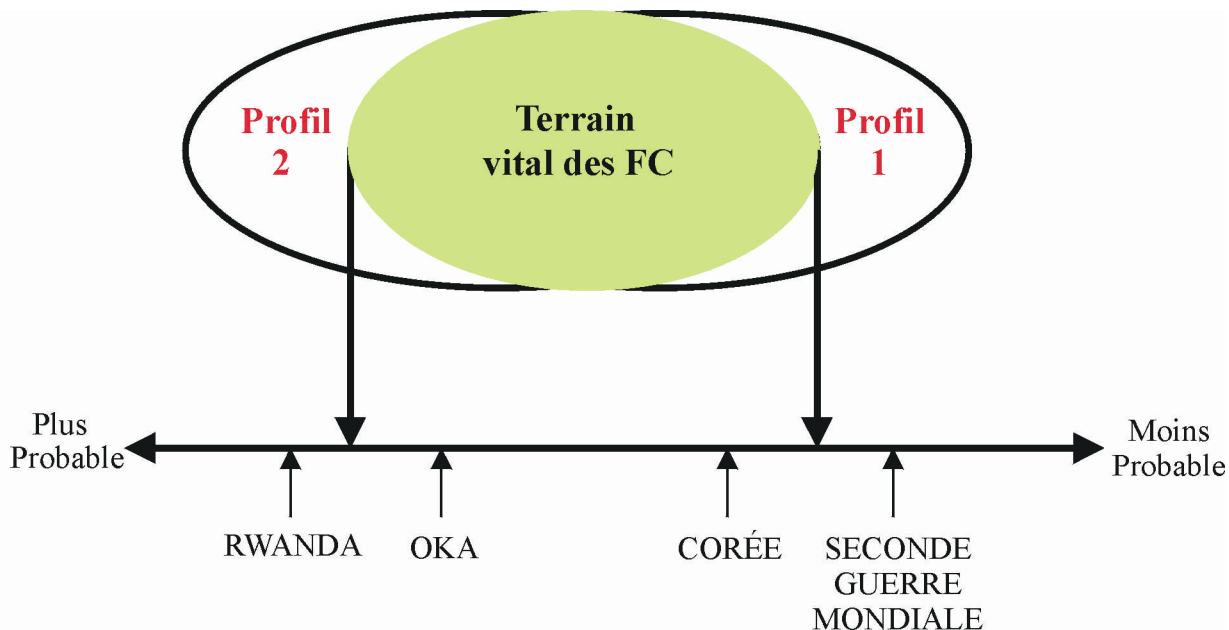


Figure 2-2 : L'environnement opérationnel

3. L'Armée de terre du Canada participe souvent aux opérations de profil 2, bien qu'elle doive en tout temps être prête à prendre part à celles de profil 1. La possibilité de combat est chose courante dans toutes ces opérations. L'efficacité des forces engagées dans des missions de profil 2 repose souvent sur leur capacité de démontrer leur puissance de combat pour atteindre leurs objectifs, même si cette capacité ne représente qu'un moyen de dissuasion. Il est donc essentiel, qu'une armée possède un potentiel de combat crédible, aussi bien pour des missions de profil 1 que de profil 2.

4. L'Armée de terre sera impuissante à satisfaire aux exigences de la politique nationale si elle n'est pas capable d'évoluer dans l'ensemble du spectre des conflits, d'où la nécessité d'être multifonctionnelle. De plus, l'efficacité opérationnelle des militaires canadiens sera limitée s'ils ne sont pas formés et équipés pour mener le combat. Un tel état créera un sentiment de responsabilité chez nos alliés et nuira au prestige du Canada au niveau des opérations de la coalition. Les unités canadiennes doivent par conséquent être aptes au combat. L'Armée de terre inculque donc à ses soldats, à ses chefs et à ses unités des compétences de combat multifonctionnelles qui leur permettent de mener les opérations de profil 1, et dispense également un entraînement de théâtre spécifique à la mission (ETSMS – défini plus bas) nécessaire pour participer aux opérations de profil 2.

5. Les Forces canadiennes élaborent actuellement un plan de mobilisation en quatre étapes qui met en contexte les opérations courantes de profil 2 et qui explique comment les Forces

armées pourront accroître leur potentiel en cas de guerre générale (profil 1). L'étape 1 du plan de mobilisation (mise sur pied de la force) porte sur l'engagement constant des forces dans les opérations de profil 2. L'étape 2 (amélioration de la force) a trait au déploiement de la brigade pour les opérations de profil 1 ou de profil 2 avec une soutenabilité limitée et un personnel d'augmentation pouvant aller jusqu'à une sous-unité de la Réserve. L'étape 3 de la mobilisation (expansion de la force) ainsi que l'étape 4 (mobilisation nationale) prévoient l'engagement de forces au-delà de leur capacité actuelle, ce qui signifierait une augmentation considérable de la Réserve. Les étapes de la mobilisation sont décrites à la Figure 2-3.

ÉTAPE DE LA MOBILISATION	ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL	TAILLE DE LA FORCE
ÉTAPE 1 (MISE SUR PIED DE LA FORCE)	PROFIL 2	UNITÉ OU GROUPEMENT TACTIQUE
ÉTAPE 2 (AMÉLIORATION DE LA FORCE)	PROFIL 1 OU 2	BRIGADE (MAINTIEN EN PUISSANCE LIMITÉ)
ÉTAPE 3 (EXPANSION DE LA FORCE)	PROFIL 1 OU 2	BRIGADE (MAINTIEN EN PUISSANCE)
ÉTAPE 4 (MOBILISATION NATIONALE)	PROFIL 1	BRIGADE ET ÉCHELONS SUPÉRIEURS

Figure 2-3 : Étapes de la mobilisation

SECTION 2 LE DÉFIT DE LA MISE SUR PIED DE LA FORCE

6. Le nombre et la diversité des tâches que la Force terrestre se voit attribuer par l'entremise du Plan de défense ne permettent pas à l'Armée de terre de réaliser la mise sur pied de la force et l'emploi de la force de façon globale (p. ex. division canadienne structurée). Le besoin pour les unités canadiennes d'être prêtes à mener des opérations simultanées, au pays et à l'étranger (profils 1 et 2), les diverses limites en matière de ressources et de climat et le fait que l'instruction requiert une augmentation du nombre d'instructeurs, empêchent toutes les unités de maintenir le même niveau élevé de compétence et d'habiletés en matière de conduite de la guerre. Par conséquent, l'Armée de terre désignera seulement une partie de sa force de campagne qui sera prête pour le déploiement opérationnel et concentrera les ressources d'entraînement dans le temps et l'espace en vue de s'assurer que ces unités soient effectivement bien équipées, aptes au combat et entraînées de manière à satisfaire à un état élevé de disponibilité opérationnelle (voir Figure 2-7). Ces unités constitueront l'effort principal au sein des systèmes d'instruction de l'Armée de terre. D'autres éléments de la force de campagne qui sont à des états de disponibilité opérationnelle inférieurs assureront le soutien de l'instruction des forces dont l'état de disponibilité est élevé et s'acquitteront d'autres tâches, comme la provision du personnel supplémentaire au système d'instruction individuelle.

7. La désignation des formations et des unités qui constituent l'effort principal et de celles qui assurent le soutien exige une approche cyclique à l'égard de l'instruction et de la mise sur pied de la force au sein de l'Armée de terre. Les systèmes d'instruction de l'Armée de terre sont tributaires de ce cycle. Le cycle de mise sur pied de la force comporte trois phases distinctes :

- a. **La phase de soutien/reconstitution.** Une période au cours de laquelle les unités se rétablissent à la suite d'opérations. Cette phase se caractérise par un roulement assez élevé du personnel attribuable aux affectations, à la formation professionnelle individuelle, aux affectations individuelles et collectives à l'appui d'autres cours dispensés par l'Armée de terre, au niveau peu élevé d'entraînement, à l'arrivée de recrues et à l'acquisition de nouvel équipement. Cette phase comporte aussi des temps d'arrêt destinés à améliorer la qualité de vie. Dans la dernière partie de cette phase, les unités se reconstituent en vue de la phase d'instruction.
- b. **Phase d'instruction.** Une période au cours de laquelle une brigade ou une unité participe à une instruction progressive afin d'être jugée apte et prête au combat (moins l'ETSM) en vue d'un déploiement opérationnel. L'instruction sera axée sur les compétences au combat. La stabilité du personnel est assurée dans les unités qui participent à cette phase. Une fois la phase terminée, l'unité sera considérée apte au combat.
- c. **Phase des opérations.** Une période au cours de laquelle une brigade ou une unité est considérée à un état de disponibilité opérationnelle élevé et prête à répondre aux engagements qui lui sont attribués dans les DSOR ou à des engagements opérationnels non prévus.¹ Alors qu'une unité est considérée apte au combat au début de la phase des opérations, elle n'est dite prête au combat que lorsqu'elle a suivi l'ETSM exigé. L'ETSM englobe tout l'entraînement axé sur les exigences particulières à la mission. Elle comprend les éléments qui n'ont pas été vus au cours de l'entraînement sur les NORQUAL ou les NAC, la matière ayant trait aux opérations dans des environnements particuliers ainsi que les éléments de l'entraînement sur les NORQUAL et les NAC qui doivent être repris ou revus dans des conditions propres à la mission (p. ex. le tir réel avec les armes collectives ou les manœuvres dans la jungle, en milieu urbain ou en montagne).

¹ L'Armée de terre s'entraîne en vue de la guerre en groupements tactiques et en brigades constitués à partir d'unités inscrites dans l'ordre de bataille. La disponibilité opérationnelle peut cependant être gérée en formations de plus petite taille. Des sous-unités cohésives et bien entraînées peuvent constituer les premiers éléments de la disponibilité opérationnelle et du déploiement dans des situations imprévues. Les commandants d'unité sont alors appelés à gérer le cycle en trois phases. Alors que l'unité ne représente pas le niveau optimal pour la gestion des cycles de mise sur pied de la force, elle peut être appelée à intervenir lorsque le rythme des opérations est élevé à la grandeur de l'Armée de terre.

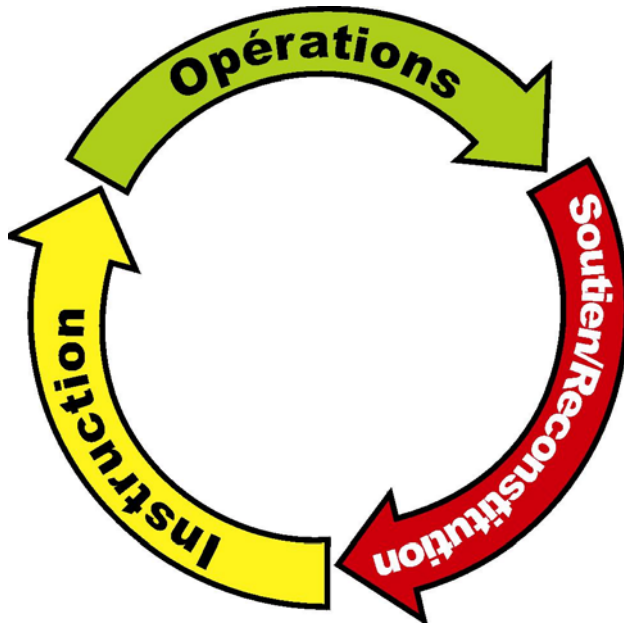


Figure 2-4 : Phases du cycle de mise sur pied de la force

8. L'attribution des ressources d'instruction à une unité se fera en fonction de la phase du cycle de mise sur pied de la force dans laquelle elle se trouve. C'est ainsi qu'une unité qui est engagée dans la phase des opérations pourra compter sur une dotation assez stable en personnel et recevoir toutes les ressources requises au niveau du maintien des compétences et de l'ETSM. Une unité qui se trouve dans la phase d'instruction représentera l'effort principal de l'Armée de terre au chapitre de l'attribution des ressources d'entraînement et pourra compter sur un personnel stable tout au long de cette période. Les unités engagées dans la phase de soutien/reconstitution connaîtront de nombreux changements au niveau du personnel et leur statut d'unités de soutien se traduira par le peu de ressources dont elles disposeront pour l'entraînement; elles ne recevront en effet que les ressources qui leur permettront de maintenir leurs compétences collectives à un niveau inférieur (définies chaque année dans les DSOR). La chaîne de commandement déterminera le temps que les formations et les unités passent dans chacune des phases et précisera cette période dans les DSOR.

DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE ET MISE SUR PIED DE LA FORCE

9. La disponibilité opérationnelle correspond à la capacité de conduire une intervention militaire adéquate et en temps opportun en cas de menace. Elle est mesurée à partir de ce qui suit : l'effectif d'une unité, les qualifications du personnel de l'unité, l'état d'avancement du processus de contrôle en vue du déploiement, l'état de disponibilité de l'équipement de l'unité ainsi que la situation relative à l'instruction individuelle et l'entraînement de ses membres. Bien que l'instruction ne soit que l'une des facettes de la disponibilité opérationnelle, elle est néanmoins la plus essentielle. L'instruction est le mécanisme qui imbrique les différentes composantes les unes aux autres en vue de constituer des forces capables d'intervenir. Elle amalgame la doctrine et les normes, l'équipement et les ressources, les soldats et les chefs en vue de constituer des unités et des formations aptes au combat. L'instruction dispensée dans le cycle

de mise sur pied de la force doit être gérée afin d'identifier les unités ou les formations qui atteindront des états de disponibilité opérationnelle élevés lorsque la situation l'exigera.

10. L'Armée de terre dispense quatre catégories d'instruction, à savoir l'instruction individuelle, l'entraînement, l'instruction continue et l'ETSM (toutes ces catégories, sauf la dernière, sont décrites dans des chapitres subséquents) qui, combinées, permettent à la force de se préparer en vue des opérations.

11. Alors que la disponibilité opérationnelle résulte d'un travail concerté de planification de la part l'Armée de terre et des FC, la mise sur pied de la force et le maintien en puissance reposent sur les systèmes d'instruction individuelle et collective de l'Armée de terre. Les quatre catégories d'instruction sont données de façon systématique afin de produire des forces prêtes au combat et des forces de maintien en puissance. Il s'agit par conséquent d'une approche systémique qui permettra de disposer de forces prêtes à mener des opérations et d'assurer leur maintien en puissance au fil du temps. Le maintien en puissance est tout particulièrement primordial pour les étapes 2, 3 et 4 de la mobilisation. Sans une approche systémique de la disponibilité opérationnelle, le potentiel opérationnel de l'Armée de terre se dégradera et le travail de planification de la mobilisation sera menacé. C'est ainsi que l'instruction visant la mise sur pied de la force et le maintien en puissance doit être systémique et cyclique, comme le montre la Figure 2-5.

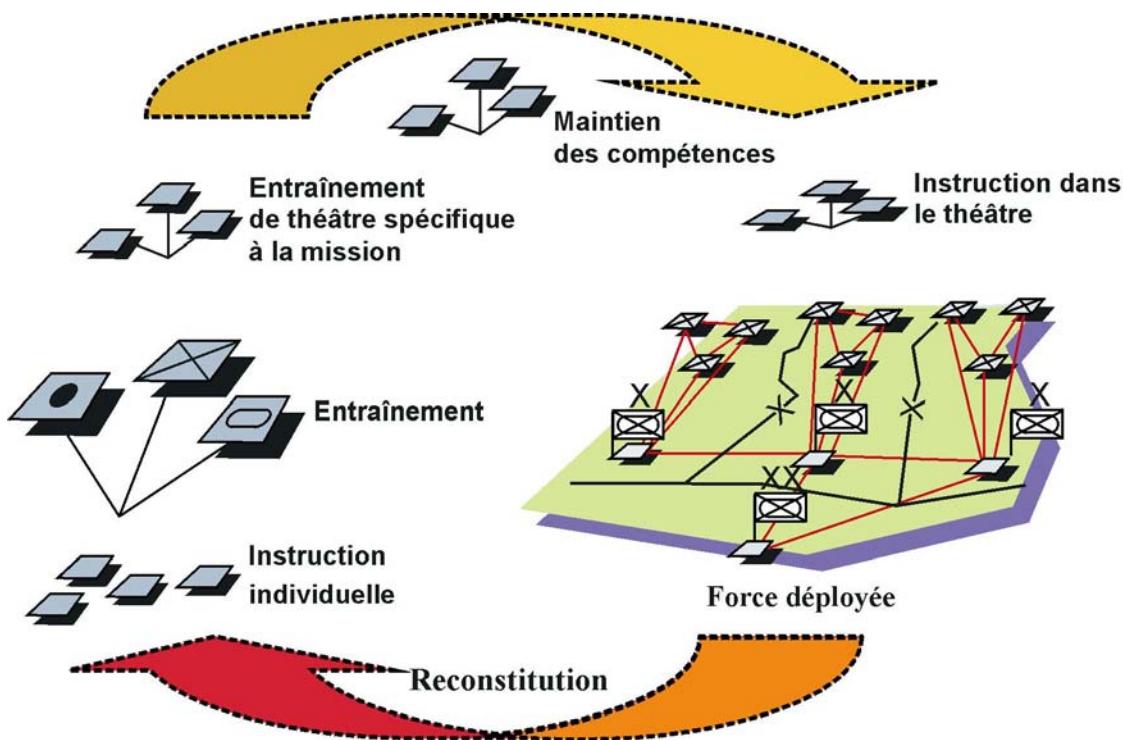


Figure 2-5 : Instruction au cours du cycle de mise sur pied de la force

12. Le cycle comprend l'instruction individuelle, l'entraînement en vue des opérations, l'ETSM, l'instruction continue qui vise à préserver les compétences individuelles et collectives,

l'entraînement dans le théâtre réalisée au cours des opérations et l'entraînement de base qui a lieu au moment de la reconstitution de la force. Au cours de ce cycle, on peut intégrer la nouvelle doctrine et le nouvel équipement à la force; on ajoute les leçons retenues des opérations aux nouvelles normes et à l'enseignement; on doit choisir et préparer les chefs et les formateurs et le développement des systèmes d'instruction de l'Armée de terre dans leur ensemble se poursuit. Il s'agit de projets complexes qui exigent une structure globale et la discipline nécessaire pour appliquer une approche systémique.

13. Le cycle de mise sur pied de la force sera différent pour les unités de la Réserve. Ces unités recevront une instruction commune qui leur permettra de maintenir le niveau essentiel de capacité afin de faciliter l'augmentation de la force en vue des étapes 1 et 2 de la mobilisation si la situation l'exige et de fournir les assises pour un accroissement de la force si la mobilisation devait se poursuivre. Le chapitre 6 porte sur les cycles d'instruction de la Réserve.

SECTION 3 MESURES DE LA DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE

14. La disponibilité opérationnelle doit être quantifiable. Le niveau de contrôle du personnel et de disponibilité de l'équipement constituent de bons indices. On doit aussi pouvoir évaluer, à partir de certains critères, l'instruction ainsi que les écarts dans les normes d'instruction entre les différentes composantes de l'Armée de terre. C'est ainsi qu'on évaluera l'instruction à l'égard de la disponibilité opérationnelle par le biais des niveaux d'instruction et des niveaux de capacité (NC) qui se définissent ainsi :

- a. **Niveaux d'instruction.** Conformément au principe de l'instruction progressive prescrit au chapitre 1, l'Armée de terre a divisé l'instruction en sept niveaux, chaque niveau ayant ses propres normes collectives d'aptitude au combat (définies par les suffixes A à G dans les manuels sur les NAC). L'instruction aux niveaux plus élevés repose sur le succès de l'instruction aux niveaux inférieurs. À chaque niveau, l'instruction devrait être suffisamment élaborée pour que les stagiaires possèdent une assez bonne maîtrise des connaissances qu'ils acquièrent avant de passer au niveau suivant. Les niveaux sont décrits en détail dans la section suivante.

NIVEAU	DESCRIPTION
7	Instruction au niveau de la formation
6	Instruction de l'unité/unité interarmes
5	Sous-unité interarmes (équipe de combat)
4	Sous-unité (cie, esc)*^
3	Sous-sous-unité (troupe/peloton)
2	Drills de combat de la section, de l'équipage et du détachement
1	Compétences individuelles/aptitudes au combat

*- L'artillerie donne l'instruction régimentaire au niveau 4

^- Le point culminant du niveau 4 pour la Force de réserve sera la sous-unité interarmes (p. ex. le groupe-compagnie). Le niveau 4 de la Force régulière peut inclure l'instruction préliminaire interarmes (dont les XAO)

Figure 2-6 : Niveaux d'instruction

- b. **Niveaux de capacité (NC).** Un NC est un niveau de compétence au combat qui peut être mesuré et qui témoigne de l'accomplissement collectif et de l'application d'un ensemble de NORQUAL et de NAC donné. Il s'agit de la norme minimale de rendement que les forces doivent atteindre afin de progresser dans l'entraînement ou de participer à des opérations. L'Armée de terre compte deux NC distincts dont chacun illustre les différences dans les normes entre les composantes de la Régulière et celles de la Réserve. Voici ces NC sur lesquels nous reviendrons plus en détail :

- (1) Niveau minimum de capacité (NMC). Les compétences essentielles de la Force régulière fondées sur toutes les composantes des NORQUAL et des NAC.
- (2) Niveau essentiel de capacité (NEC). Les compétences essentielles de la Première réserve fondées sur les composantes essentielles des NORQUAL et des NAC.

15. À l'intérieur de chaque NC, on évalue la disponibilité opérationnelle en fonction du niveau d'instruction atteint (p. ex., NMC 5 = la compétence au niveau de l'équipe de combat rencontrant toutes les NORQUAL et les NAC appropriées pour progresser au prochain niveau).

- a. **États de disponibilité opérationnelle.** Les NC et les niveaux d'instruction sont combinés aux autres composantes de la disponibilité opérationnelle (effectifs, disponibilité de l'équipement, etc.) afin de déterminer l'état de disponibilité opérationnelle d'une unité. Il existe trois états principaux :
- (1) **Réduit.** Une unité qui a un effectif réduit en personnel (moins de 90 % de l'effectif) et des avoirs en équipement peu élevés (moins de 85 % des attributions) et qui a besoin de plus de 180 jours pour se préparer et

s'entraîner en vue d'un déploiement dans le cadre d'opérations outre-mer. Ces unités doivent cependant conserver une capacité qui leur permet d'intervenir en cas d'urgences nationales.

- (2) **Normal.** Une unité qui possède au moins 90 % de sa dotation en personnel et au moins 85 % des attributions en équipement, qui a besoin de 30 à 180 jours pour se déployer, compte tenu des besoins touchant le NC, le niveau d'instruction, le contrôle du personnel et la disponibilité de l'équipement pour le déploiement.
- (3) **Élevé.** Une unité qui compte 100 % de sa dotation en personnel, 95 % des attributions en équipement et qui a besoin d'un préavis de mouvement de 30 jours (ou moins) pour se déployer, compte tenu du NC et du niveau d'instruction atteint, des exigences touchant le contrôle du personnel et la disponibilité de l'équipement ainsi que de la nécessité de terminer l'ETSM dans les délais prescrits dans l'avis de mouvement.

États de disponibilité opérationnelle du Corps à réaction rapide du Commandement allié en Europe (CRR CAE) de l'OTAN

États de disponibilité opérationnelle de l'OTAN	DOp 10	DOp 9	DOp 8	DOp 7	DOp 6	DOp 5	DOp 4	DOp 3	DOp 2	DOp 1
ADM	365+	365-181	180-91	90-61	60-31	30-21	20-11	10-6	5-3	2-1

Modèle de disponibilité opérationnelle canadien

États de disponibilité opérationnelle	Réduit		Normal		Élevé			
	ADM	365+	365-181	180-91	90-31	30-21	20-11	10-3
Tâches unité/ fmn exposées dans le GPD			FCP - OP SABRE		GT de tête d'avant-garde			NEO
					FRI(T) — OP GAUNTLET			
					Bde ADOpE — Op Viking			
					UNSAS			
Niveau de disponibilité opérationnelle	<85% LQU & <75% Dispo éqpt Instr : NMC 1-3 NEC 1-4		<92% LQU & <85% Dispo éqpt Instr : NMC 1-7 NEC 1-4		100% LQU & >95% Dispo éqpt Instr : NMC 1-7 & ETSM			

Légende

ADM - Avis de mouvement (jours)
GPD - Guide de planification de la Défense
NMC - Niveau minimum de capacité
NEC - Niveau essentiel de capacité
DOp - Disponibilité opérationnelle
NEO - Évacuation des non-combattants

FCP-Op SABRE - Force de contingence principale, Gp Bde
FRI(T)-Op GAUNTLET - Force de réaction immédiate (Terre), Gp Bon
Bde ADOpE-Op VIKING -GT en attente disponibilité opérationnelle élevée
UNSAS - Système de forces en attente des UN, GT et Gp Bon

LQU - Liste de qualification de l'unité
Dispo éqpt - Disponibilité de l'éqpt de l'unité dans les délais de l'ADM conformément au Rapport sur la disponibilité opérationnelle
ETSM - Entraînement de théâtre spécifique à la mission
 > - Plus que
 < - Moins que

Figure 2-7 : États de disponibilité opérationnelle, niveaux de capacité et d'instruction, et tâches opérationnelles

16. Les unités qui participent à la phase de soutien/reconstitution du cycle de mise sur pied de la force peuvent être placées à un état de disponibilité opérationnelle réduit; celles qui en sont à la phase d'instruction devraient être à un état de disponibilité opérationnelle normal et celles qui se trouvent dans la phase des opérations devraient être conservées à un état de disponibilité opérationnelle élevé. En scindant les états de disponibilité opérationnelle en NC et en niveaux d'instruction, il est plus facile de gérer les unités dans le cycle de mise sur pied de la force, d'avoir des options adaptées aux tâches et d'offrir aux commandants un moyen de déterminer comment faire passer efficacement et de façon économique les unités d'un état de disponibilité à un autre.

SECTION 4

INSTRUCTION ET DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE DANS L'ARMÉE DE TERRE

17. L'Armée de terre utilise les NC et les niveaux d'instruction, de concert avec les états de disponibilité opérationnelle, pour déterminer de façon précise l'état de préparation de certaines unités. La différence entre les états de disponibilité opérationnelle réduit et normal ne correspond pas nécessairement au niveau d'instruction atteint, mais à la mesure dans laquelle les LQU et les avoirs réduits en équipement empêchent la progression dans l'instruction. Il convient de définir de façon plus précise les NC et les niveaux d'instruction afin de mieux expliquer les écarts qui existent au niveau d'instruction à l'intérieur des différents NC. Il importe aussi de comprendre que chaque état de disponibilité opérationnelle regroupe des activités d'instruction qui s'inscrivent dans trois catégories, à savoir l'instruction individuelle, l'entraînement et l'instruction continue.

NIVEAUX DE CAPACITÉ

18. Les NC présentés aux figures 2-8 et 2-10 sont multifonctionnels et sont expliqués dans les paragraphes qui suivent :

- a. **Niveau minimum de capacité (NMC).** Niveau minimal de compétence qui illustre les compétences/connaissances professionnelles que les forces doivent posséder pour passer à un état de disponibilité opérationnelle plus avancé ou participer à des opérations. On évalue le NMC au moyen des niveaux d'instruction 1 à 7. Le NMC comprend les NORQUAL et les NAC que la Force régulière doit maintenir pour demeurer apte au combat ainsi que les normes requises pour produire des forces capables de participer à des engagements opérationnels, jusqu'à la Brigade SABRE de la FCP inclusivement. Il exprime les normes professionnelles de la Force régulière qui, compte tenu de sa taille limitée, exige de ses soldats qu'ils possèdent des compétences plus variées (formation polyvalente et redondance dans les qualifications) afin de pouvoir évoluer dans tout le spectre des conflits. Les niveaux d'instruction et de dotation en personnel des unités pour ce niveau seront précisés dans les DSOR. Les unités qui constituent l'effort principal recevront suffisamment de ressources pour atteindre le niveau 5, 6 ou 7, et leur personnel sera à l'abri des affectations à des tâches externes. L'instruction des niveaux 1 à 6 ou 7 sera donnée de façon progressive,

et certaines NAC seront confirmées à chaque niveau avant de passer au niveau suivant. L'instruction continue permet de préserver les compétences et les connaissances acquises dans chacun des niveaux. Lorsque la compétence de ce groupe tactique est confirmée à un niveau d'instruction donné en vertu du NMC, on dit que ce groupement est apte au combat au niveau confirmé (p. ex. NMC 4), qu'il peut passer à un niveau d'instruction supérieur ou qu'il est prêt à entreprendre l'ETSM avant d'être déclaré prêt à participer à un déploiement à ce niveau. Comme on peut le voir à la Figure 2-9, la différence entre le NMC réduit et le NMC normal est la suivante :

- (1) pour atteindre le NMC à un état de disponibilité opérationnelle normal, on doit posséder plus de 90 % des compétences individuelles requises, y compris les redondances opérationnelles, pour l'entraînement;
- (2) tous les militaires doivent avoir complété les NIAC;
- (3) les avoirs en équipement de l'unité ainsi que la disponibilité de l'équipement doivent être supérieurs à 85 %.

- b. **Niveau essentiel de capacité (NEC).** Niveau minimal de compétence qui illustre les compétences et les connaissances que la Force de réserve en service de classe A doit posséder pour augmenter ou accroître la force. On évalue ce niveau au moyen des composantes essentielles des NORQUAL et des NAC (niveaux d'instruction 1 à 4). Les NORQUAL et les NAC ont été subdivisées en composantes essentielles, supplémentaires et résiduelles (décrites au chapitre 6). Les composantes essentielles correspondent aux tâches et aux connaissances qui s'appliquent au réserviste en service de classe A.² L'instruction dans la Réserve doit porter sur les composantes essentielles, puis sur les composantes supplémentaires lorsque la situation l'exige. En couvrant les composantes essentielles des NORQUAL et des NAC, on s'assure que l'instruction individuelle, l'entraînement et l'instruction continue dans la Réserve permettent aux unités d'acquérir une compétence centrale nécessaire pour la mise sur pied de la force (y compris l'instruction supplémentaire) pour les étapes 1 et 2 de la mobilisation. L'étape 1 (Mise sur pied de la force) prévoit pour la Force régulière, une augmentation individuelle et de l'importance d'une sous-sous unité; l'étape 2 (Amélioration de la force) prévoit une augmentation correspondant à une sous-unité afin de permettre à la Force régulière d'honorer les engagements pris dans le cadre de l'Op SABRE. Les unités de la Réserve conserveront habituellement des états de disponibilité réduits ou normaux et participeront à l'instruction individuelle et à l'entraînement au NEC afin d'être prêtes à répondre aux exigences des étapes 1 et 2. Lorsque des réservistes sont appelés à augmenter les unités de la Régulière, on doit combler l'écart qui existe dans les normes

² Compte tenu des NORQUAL ou des NAC particulières, cette partie représente environ de 40 à 60 % des connaissances et tâches des NORQUAL et NAC, tel qu'établi par les Comités de rédaction des NORQUAL et des NAC.

d'instruction (les composantes supplémentaires) en leur dispensant une instruction supplémentaire. Ce « delta » d'instruction pourra être offert dans un centre d'instruction de secteur (CIS) désigné ou à l'unité qui accueille les renforts. Certaines unités de la Réserve conserveront des états de disponibilité plus élevés à l'égard de certaines compétences (p. ex. nucléaires, biologiques et chimiques [NBC]; coopération civilo-militaire [COCIM]; opérations psychologiques [OPSPSY]), ce qui limitera l'instruction supplémentaire qu'elles doivent recevoir à ce qui est requis pour atteindre le même niveau que le reste de la force qui se déploie.

NIVEAUX D'INSTRUCTION

19. Les sept niveaux d'instruction contribuent à préciser l'apport de l'instruction à la disponibilité opérationnelle à l'intérieur de chacun des NC. Ces niveaux sont expliqués de façon explicite dans les paragraphes qui suivent.

20. Le **niveau 1** englobe l'ensemble des NORQUAL de l'instruction individuelle visant l'acquisition de compétences et de connaissances. Il comprend aussi les normes individuelles d'aptitude au combat (NIAC), ces éléments communs à tous les grades et à tous les groupes professionnels militaires (GPM) de l'Armée de terre. Il s'agit des normes générales établies pour les compétences personnelles au combat que tous les soldats engagés dans des opérations doivent atteindre, quel que soit leur grade ou leur GPM. En raison des différences qui existent dans les Forces canadiennes, l'Armée de terre (Régulière et Réserve) et les GPM, il peut être nécessaire de dispenser, avant le déploiement, une instruction supplémentaire à l'unité afin que tous atteignent une norme opérationnelle commune. Un climat de confiance collective règne au sein de la force déployée lorsqu'on sait que tout le personnel possède les compétences nécessaires pour exécuter les tâches militaires élémentaires.

21. Le **niveau 2** s'applique à la formation de petites équipes capables d'exécuter des tâches selon une norme très élevée. À ce niveau, la norme établie dans les NAC est indiquée par le suffixe B (manuels sur les NAC). Les équipes assument de nombreuses fonctions vitales, notamment la patrouille, l'emploi de systèmes de détection pour repérer l'ennemi et l'opération des plates-formes d'armes destinées à engager l'ennemi et à le vaincre. Ces équipes sont donc essentielles pour assurer l'efficacité de toute une unité. Il est primordial de donner aux chefs d'équipe au cours de l'entraînement de niveau 2 le temps et les ressources nécessaires pour atteindre les normes prescrites. Ces équipes doivent rester intactes pendant la durée de l'opération pour laquelle elles ont reçu l'entraînement. La cohésion de l'équipe est essentielle pour assurer la puissance de combat d'une unité; cette puissance diminue lorsque les membres de l'équipe sont dispersés. Pour éviter la dégradation des compétences, les équipes doivent maintenir leurs compétences aux intervalles prescrits, même lorsque l'unité progresse à des niveaux d'instruction plus élevés.

22. Au **niveau 3**, les équipes sont regroupées en sous-sous unités, ce qui rend le commandement et le contrôle plus complexes qu'aux niveaux 1 et 2. Au niveau 3, la norme est indiquée par le suffixe C des NAC. Il est plus difficile de prévoir les situations tactiques et les drills de combat sont moins détaillés. À partir de ce niveau, le champ de bataille gagne en

complexité et il est essentiel d'établir un commandement efficace à un niveau donné avant de passer à un niveau d'instruction plus élevé. Les compétences collectives s'ajoutent à celles acquises au niveau précédent. Ces compétences sont formulées dans les NAC qui prescrivent les conditions et les résultats attendus à l'égard de chaque aptitude au combat. L'entraînement au niveau 3 se caractérise par l'utilisation fréquente de stands de combat (voir chapitre 5) dans le contexte d'une sous-unité.

23. Au **niveau 4**, on a recours, comme au niveau 3, aux stands de combat afin d'isoler et de répéter les rôles particuliers des armes dans chaque opération de guerre. Au niveau 4, la norme est indiquée par le suffixe D (manuels sur les NAC). Toutefois, l'entraînement peut être dispensé dans le contexte interarmes en préparation pour l'entraînement du niveau 5, puisque les organisations à ce niveau sont des composantes de l'équipe de combat interarmes. L'entraînement sur les tactiques, techniques et procédures (TTP) pour l'arme blindée et l'infanterie s'inscrit aussi dans ce niveau. Il est important pour l'artillerie de campagne que l'entraînement régimentaire ait lieu au moment où les unités de manœuvre s'adonnent à l'entraînement de niveau 4 (ou un niveau inférieur) afin que les détachements d'officiers observateurs avancés (OOA), les batteries et le centre de coordination des feux d'appui (CCFA) soient prêts à intervenir au cours de l'entraînement de niveau 5. Il importe aussi de préciser les exigences bien particulières établies pour la Force de réserve au niveau 4. Il s'agit du niveau supérieur de compétence exigé pour l'entraînement au-delà duquel les restrictions en ressources rendent l'entraînement impossible. C'est pourquoi l'entraînement de la Réserve à ce niveau devrait si possible être dispensée dans le contexte interarmes, comme l'entraînement du groupe-compagnie (ou de l'escadron de reconnaissance blindé), afin de permettre d'appliquer les tactiques interarmes.

24. Au **niveau 5**, l'entraînement ne porte pas seulement sur les TTP de troupe et de peloton; il implique une équipe de combat complète, tant sur le plan de l'effectif que de l'équipement, qui effectue des manœuvres. Les munitions et l'enveloppe budgétaire requises sont attribuées dans les DSOR. L'entraînement devrait se terminer par un exercice de tir réel mené au niveau de l'équipe de combat dans le contexte d'un groupement tactique (GT) et, si possible, par une vérification de force contre force réalisée au moyen de simulateurs d'effet d'armes (SEA). Au niveau 5, la norme établie est indiquée par le suffixe E. En continuant d'appliquer les TTP/IPO normalisées mises en pratique dans les quatre niveaux précédents, on devrait améliorer de façon continue le rendement d'un niveau à un autre. Avec la pratique, on parviendra à exécuter plus facilement et plus rapidement les NAC des niveaux inférieurs, ce qui améliorera la capacité de combat générale d'une unité lorsque le rythme des opérations est plus élevé.

25. Afin de répondre aux besoins de l'entraînement de l'unité qui doit être réalisé en dehors du contexte de l'équipe toutes armes, le **niveau 6** comprend les NAC ayant le suffixe F, à savoir les NAC qui régissent ce genre d'opérations et les NAC qui s'appliquent au GT (qui portent aussi le suffixe F). L'entraînement réalisé avant l'entraînement interarmes, dans des unités autres que des unités de manœuvre, devrait avoir lieu afin de s'assurer que les subordonnés possèdent les compétences, les connaissances et les attitudes communes requises avant d'être intégrés dans l'environnement toutes armes, qui représente un environnement plus complexe. On devrait avoir recours à la simulation par ordinateur pour dispenser l'entraînement de niveau 6 touchant les procédures de commandement et d'état-major. Bien que les unités de la Réserve ne participent pas à l'entraînement sur les manœuvres de campagne aux niveaux 5 et 6, elles devraient recevoir

l'entraînement de commandement et d'état-major au niveau 6. À ce niveau, l'entraînement prend fin par un exercice d'entraînement en campagne (XEC) au niveau du GT qui comporte l'emploi de SEA, force contre force. Les directives touchant l'entraînement en campagne au niveau 6 sont exposées dans les DSOR. Les unités auront droit à des munitions et à une enveloppe budgétaire pour ces exercices. L'entraînement au niveau 7 met aussi l'accent sur les compétences interarmes. Les niveaux 6 et 7 représentent le NC requis pour participer à des opérations de combat.

26. L'entraînement de **niveau 7** (le suffixe G des NAC dans les manuels sur les NAC) s'élargit pour inclure l'entraînement offerte au niveau des formations supérieures. Elle permet ainsi à l'Armée de terre de rester en mesure de participer aux opérations menées au niveau du groupe-brigade, notamment les opérations en profondeur et les opérations combinées et interalliées complexes, et de posséder des compétences au commandement et au contrôle à des échelons supérieurs à celui de la brigade.

NIVEAU D'INSTRUCTION	NIVEAUX DE CAPACITÉ	
	NMC	NEC
Niveau 7 (Bde)	-Procédures de commandement et d'état-major de la Bde (Lettre G) -Tactiques au niveau de la formation	
Niveau 6 (GT et unité)	-Procédures de commandement et d'état-major de l'unité -NAC GT (Lettre F)	-Procédures de commandement et d'état-major de l'unité (NAC 1002 Lettre F)
Niveau 5 (Équipe cbt)	-TTP et NAC de l'équipe de cbt (Lettre E)	
Niveau 4 (Sous-unité)	-TTP et NAC de la compagnie/l'escadron/la batterie (Lettre D) -NAC Instr régt artil (Lettres D-F)	-TTP et NAC (Réserve lettre D) de la compagnie/l'escadron/la batterie -Dans le contexte d'un groupe-compagnie/escadron
Niveau 3 (Tp/pon)	-TTP et NAC de la troupe/du peloton (Lettre C)	-NAC de la troupe/du peloton (Réserve Lettre C)
Niveau 2 (Son/dét/équipage)	-Armes et tactiques de l'équipe/du détachement et de la section et NAC (Lettre B)	-Armes et tactiques de l'équipe/du dét/de la son et NAC (Réserve Lettre B)
Niveau 1 (Indiv)	-Instr indiv NORQUAL -NIAC	-Instr Indiv NORQUAL (Réserve) -NIAC (Réserve) et instr « Delta »

Figure 2-8 : Rapports entre les NC et les niveaux d'instruction

État de disponibilité opérationnelle	Composante	Niveau de capacité	Niveaux d'instruction	Effectif de l'unité	Disponibilité de l'équipement de l'unité	Avis de mouvement
Réduit	Régulière	NMC	1-4	< 90 %	<85 %	>180 jours
	Première réserve	NEC	1-4 Réserve	<90 %	<85 %	>180 jours
Normal	Régulière	NMC	2-7	>90 %	>85 %	30-180 jours
	Première réserve	NEC	1-4 Réserve	>90 %	>85 %	90-180 jours
Élevé	Force régulière et Force spéciale	NMC	Tel qu'attribué aux niveaux 4-7	100 %	>95 %	30 jours ou moins

Figure 2-9 : Rapports entre les mesures de la disponibilité opérationnelle

27. L'ETSM, dont l'entraînement en vue des opérations domestiques, peut figurer dans l'un ou l'autre des sept niveaux et être ordonnée dans les DSOR ou dans des directives d'instruction publiées ultérieurement. Le Quartier général SFT, en sa qualité de quartier général de la force opérationnelle interarmées pour les opérations domestiques, doit participer chaque année à l'entraînement. Comme l'ETSM est une activité d'entraînement interarmées, elle ne fait pas partie intégrante des sept niveaux, mais peut très bien figurer dans les activités du niveau 7. Les lignes de conduite et les ressources touchant l'entraînement sur les opérations domestiques devraient être planifiées par les QG SFT respectifs et le directeur — Disponibilité opérationnelle de la Force terrestre (DDOFT) et être précisées dans les DSOR.

SECTION 5 CONCLUSION

28. Dans l'Armée de terre, toute l'instruction est dispensée de façon progressive selon les niveaux établis afin d'atteindre le NC prescrit. L'évaluation des NC et des niveaux d'instruction aide à mieux analyser l'état de disponibilité opérationnelle des unités, dont les unités de la Réserve ou les forces mobilisées. C'est ainsi qu'une partie des forces de l'Armée de terre sera prête à participer aux opérations (ou déployée), qu'une autre s'entraînera afin de devenir apte à participer aux opérations (entraînement jusqu'au NMC 5/6/7) et qu'une dernière appuiera l'instruction et participera à l'instruction à un niveau inférieur (NMC/NEC Niveaux 1-4). La Figure 2-10 illustre plus en détail le rapport qui existe entre les NC alors que l'Annexe A montre comment l'Armée de terre applique le concept de disponibilité opérationnelle gérée.

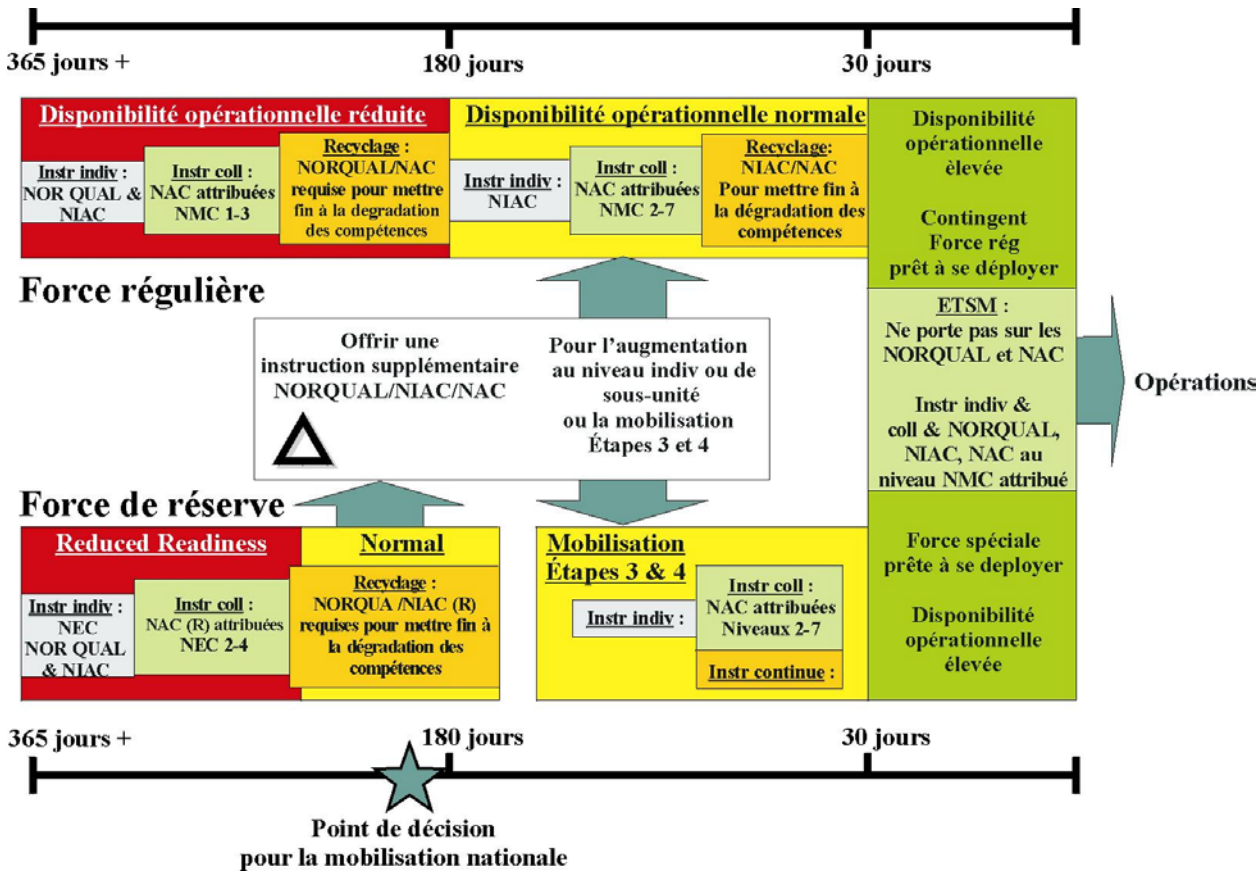


Figure 2-10 : Niveaux de capacité/Niveaux d'instruction et disponibilité opérationnelle

29. L'instruction dans l'Armée de terre comporte deux objectifs, à savoir permettre de répondre aux exigences en matière de disponibilité opérationnelle et de conserver une compétence professionnelle crédible dans l'ensemble du spectre des conflits. L'Armée de terre du Canada est consciente de l'importance de maintenir un potentiel de combat. Les aptitudes au combat demeurent le fondement de nos systèmes d'instruction individuelle et collective (NORQUAL et NAC); elles permettent de s'assurer que l'Armée de terre concentre correctement ses efforts afin de satisfaire aux exigences de l'environnement des conflits futurs.

30. Il est très difficile de s'entraîner de façon systématique en vue de la guerre et de maintenir à la fois sa disponibilité opérationnelle. Le modèle de disponibilité opérationnelle, doté de niveaux de capacité bien établis qui correspondent aux étapes de la mise sur pied de la force, offre une approche systémique pratique. Il est plus facile de centrer ses efforts lorsque l'instruction est définie selon des niveaux et des étapes.

31. En raison de l'existence d'un lien vital entre l'instruction et les opérations, il importe d'appliquer une approche systémique pour s'assurer que ce lien reste direct et pertinent. Nous parlerons plus en détail dans les chapitres qui suivent de la façon dont les systèmes d'instruction de l'Armée de terre viennent renforcer ce lien. Dans les chapitres 3, 4, 5 et 6, nous traiterons plus précisément du modèle de perfectionnement de l'Armée de terre, des systèmes d'instruction individuelle et collective et du modèle d'instruction de la Réserve. Ces chapitres expliqueront comment ces systèmes permettent de fournir au Canada des forces multifonctionnelles et aptes

au combat, qui possèdent autant de connaissances et de compétences pour participer à une guerre générale qu'à des opérations humanitaires.

ANNEXE A LE CADRE D'INSTRUCTION ET DE PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE DE L'ARMÉE DE TERRE

1. La figure ci-dessous montre le cycle de mise sur pied de la force. Ce cycle garantit que les systèmes d'instruction individuelle et collective de l'Armée de terre ont le soutien voulu : il aborde de façon ordonnée la reconstitution des unités, garantit la stabilité du personnel de l'unité durant la phase de l'instruction et assure le maintien des compétences durant la phase des opérations.

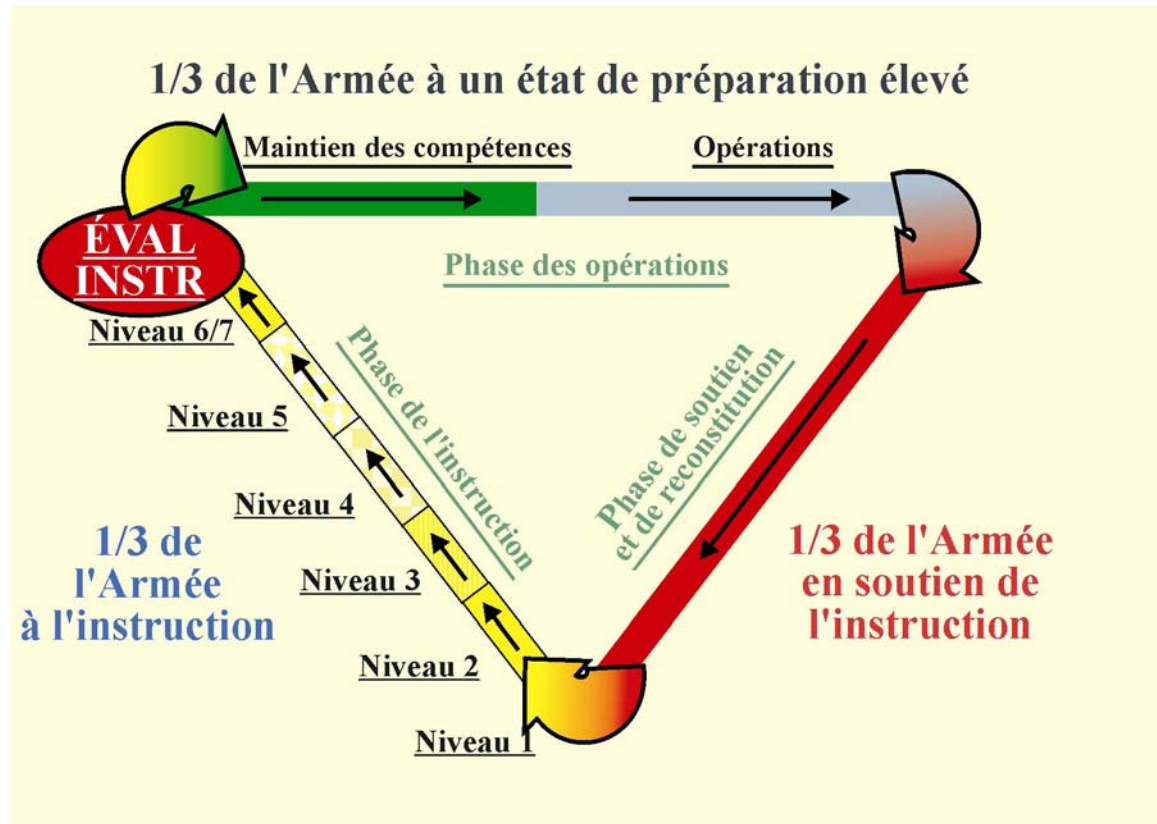


Figure A-1 : Cycle de mise sur pied de la force de l'Armée de terre au niveau d'une unité/sous-unité

2. Chacune de ces phases peut être d'une durée différente, mais elles devraient durer environ un an. L'application des sept niveaux d'instruction pendant la phase de l'instruction donne une progression ordonnée jusqu'à la compétence requise pour la mission assignée. L'instruction progresse de façon concentrée et méthodique et aboutit à une activité d'entraînement de confirmation de l'unité ou de la formation (qui aura tôt ou tard lieu au Centre canadien d'entraînement aux manœuvres), après quoi l'unité est déclarée apte au combat conformément à une norme du niveau minimum de capacité (NMC). La phase de l'instruction est suivie de la phase des opérations, pendant laquelle les compétences sont employées. L'inévitable dégradation des compétences est visée par diverses activités d'entraînement; certaines sont programmées sous la forme de tâches d'entraînement de l'Armée de terre, d'autres correspondent à un état de préparation applicable à une mission précise. Durant les phases de l'instruction et des opérations, le personnel de l'unité ne devrait pas être affecté à des tâches

individuelles et il ne devrait pas être muté. Au cours de la phase de soutien et de reconstitution, l'unité entreprend une période de remise en état durant laquelle elle améliore son équipement, procède à une passation de commandement, envoie des stagiaires suivre des cours de formation professionnelle et exécute les tâches assignées. Lorsque c'est possible, les tâches de soutien devraient être regroupées et exécutées de façon coordonnée.